



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

- **Identification de l'administration qui passe le marché** : Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques – Maison des Communes – rue Renoir - B.P. 609 - 64 006 PAU CEDEX

- **Objet de la consultation** :

Le Centre de Gestion procède à une consultation constituée en trois lots en vue de souscrire des contrats d'assurance suivants :

- 1) Multirisque
- 2) Véhicules à moteur
- 3) Auto-collaborateurs

Les contrats d'assurance sont conclus pour trois ans. Ils peuvent être résiliés annuellement moyennant un délai de préavis qui ne peut être supérieur à deux mois. Il est permis de présenter une offre pour un, plusieurs ou pour l'ensemble des lots.

Les variantes sont autorisées.

- **Mode de passation** : **Marché à procédure adaptée** en application de l'article 28 du Code des marchés publics.
- **Adresse où les propositions doivent être transmises** : Les offres devront parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception avant **le vendredi 20 novembre 2009 17 H 00** dernier délai à Monsieur le Président - Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques – Maison des Communes – rue Renoir - B.P. 609 - 64 006 PAU CEDEX. Elles peuvent également être déposées à l'adresse ci-dessus contre récépissé.

Aucune transmission électronique n'est autorisée pour cette consultation.

- **Critères de jugement des offres** : Les critères de jugement des offres sont classés ci-dessous par ordre décroissant d'importance :
 - 1) Montant des primes
 - 2) Valeur technique de l'offre apparaissant après une analyse comparative technique et financière relative aux montants des garanties et des franchises applicables.

Au vu de l'analyse de l'ensemble des offres, un premier classement sera établi.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager, dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats, des négociations avec les trois sociétés candidates les mieux classées sauf si le nombre de candidat est inférieur.

La négociation se fera dans le cadre d'échanges écrits (télécopie, courriels) et/ou d'entretiens au cours desquels le pouvoir adjudicateur s'engage à respecter l'anonymat et à ne pas porter atteinte au secret en matière commerciale et industrielle.

- **Rédaction des offres** : Tous les documents constituant ou accompagnant l'offre doivent être rédigés en français ou traduits en français s'ils émanent d'une autorité étrangère.
- **Unité monétaire** : L'unité monétaire du contrat est l'Euro.
- **Justificatifs à produire quant aux qualités et capacités des candidats** :

A l'appui de sa candidature, l'assureur devra produire une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée par le candidat, pour justifier :

- qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales ;
- qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir ;
- qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.8221-1 à L.8221-5, L.5221-8 et L.8251-1, L.8231-1, L.8241-1 et L.8241-2 du Code du travail.

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira en outre :

- les pièces mentionnées à l'article D. 8222-5 du Code du travail ;
- les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

- **Date de prise d'effet des garanties** : 1^{er} janvier 2010
- **Délai de validité des offres** : 60 jours à compter de la date limite de réception des offres.
- **Mode de règlement** : le règlement des sommes sera effectué par mandat administratif.
- **Renseignements complémentaires** : ils peuvent être obtenus auprès de Pierre SBIHI – Responsable du Secrétariat général – Téléphone : 05 59 90 18 15 – Fax : 05 59 84 59 10 – Mail : Pierre.Sbihi@cdg-64.fr